



Formulaire d'inscription

Election de la reine et de ses Dauphines du Corso fleuri 2027 de Meynes



A faire parvenir avant le 31 Décembre 2026

à la référente de la Commission "Election" de l'association « Corso de Meynes » /
Peggy CAMUS - 06 62 01 71 08 - peggycamus74@gmail.com

Nom & Prénom /Date de naissance : /

Téléphones : Domicile : Portable :

Adresse mail :@.....

Adresse postale :

« Parlez-nous de vous » :

Ce que vous êtes / Ce que vous faites
Quels sont vos goûts et centres d'intérêt
Pourquoi cette candidature ?

Je certifie être candidate à l'élection des représentantes du Corso fleuri 2027 de Meynes, d'avoir pris connaissance des conditions d'inscription et du règlement et de les respecter.

Je m'engage à être disponible aux préparatifs de la soirée de ladite élection prévue le **06 Mars 2027**.

En cas de mon succès à l'élection en qualité de Représentante ou Dauphine, je m'engage à me rendre disponible et surtout **aux deux jours de la manifestation officielle les 24 et 25 avril 2027**.

« [] J'autorise l'association Corso à fixer, reproduire et communiquer mon image (ou celle de mon enfant mineur) dans le cadre des activités de la structure, sur tout support numérique ou imprimé, à titre gratuit et sans limitation de zone géographique. »

Fait à Meynes, le

Signatures précédées de la mention « Bon pour accord »

Signature de la postulante

et/ou

Signature du (de la) représentant(e) légal(e),



Règlement intérieur

Election de la reine et de ses Dauphines du Corso fleuri 2027 de Meynes



Article I :

Le comité d'organisation de l'association « Corso de Meynes », en collaboration avec la Mairie de Meynes et les partenaires associé(e)s, organise l'élection de la reine et de ses dauphines du Corso fleuri 2027 de Meynes. Pour postuler, les candidates devront simplement avoir 15 ans ou plus.

Les référentes de la Commission "Election" de l'association « Corso de Meynes » sont :

Peggy CAMUS	06 62 01 71 08	peggycamus74@gmail.com
Nathalie MONTEILS	06 76 52 02 74	brunomonteil@orange.fr
Sandrine JOURDAN	06 72 99 72 45	sandrine.jourdan876@gmail.com

Article II : L'inscription

Lors de son inscription, la candidate certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription et du présent règlement et s'engage à les respecter.

Elle complète, signe et remet à l'association « Corso de Meynes », avant le 31 Décembre 2026, le formulaire d'inscription fourni par cette dernière.

Si la candidate est mineure, ledit formulaire est également signé par son (sa) représentant(e) légal(e) qui précise son accord par la mention « Bon pour accord ».

Après délibération du bureau et du Conseil d'Administration de l'association « Corso de Meynes », les postulantes, retenues ou non, sont informées par l'association « Corso de Meynes » de l'issue donnée à leur candidature.

Article III : Les candidates retenues

Les lauréates devront, dans la mesure de leur disponibilité :

- Être présentes dès 14h (environ 30 minutes) pour la mise en place de l'organisation de l'élection des représentants du Corso fleuri 2027 de Meynes, à la demande de l'association « Corso de Meynes ».
- Être obligatoirement présentes à la soirée d'élection **du 6 mars 2027** et en assurer le bon déroulement par une présence souriante, élégante et motivée et une attitude « fair-play ».

Article IV : Les élues

A l'issue de la soirée d'élection, les élues devront :

- Être les ambassadrices du village et en respecter les valeurs
- Adhérer aux directives et consignes données par les référentes de la commission « Election » de l'association « Corso de Meynes »,
- Se rendre disponibles à toute sollicitation de l'association « Corso de Meynes »,
- Participer aux préparatifs de leur élection
- **Être obligatoirement présentes les deux jours de la manifestation officielle du Corso fleuri de Meynes les 24 et 25 Avril 2027.**

Fait à Meynes le 08 Octobre 2026

Le président
Bernard DARDIER